



Signer un chèque à la place d'une personne?

Par **pat**, le **15/09/2012** à **10:56**

Bonjour,

J'ai ma soeur qui fait et signe les chèques à la place de ma mère qui à 82 ans.
Que puis-je faire comme démarches pour faire cesser celà?

J'ai écrit au médiateur de la banque comme quoi il y a faute de leur part?

Merci pour vos conseils.

Par **Lag0**, le **25/03/2013** à **08:20**

Bonjour,

Il faut savoir avant tout si votre soeur a une procuration bancaire sur le compte de votre mère.
Si oui et que la procuration lui donne le droit de signer des chèques, il n'y a aucune faute ici.